



## Informations :

**Durée:** 1.00 jour(s)

**Prix:** 700€

**Code Formation:** FA54

**Eligible à un parcours de certification:**

## Public concerné :

Toute personne impliquée dans un projet de dématérialisation et souhaitant comprendre l'environnement réglementaire.

## Pré-requis :

Avoir une bonne compréhension des concepts de dématérialisation.

## Méthodes pédagogiques :

- Apports méthodologiques et juridiques 60%
- Études de cas et retours d'expériences d'un avocat expert 40%

## Le droit de la dématérialisation

**Domaine:** Dématérialisation

**Niveau formation:** Avancé

### Objectifs :

**Ce stage permet d'aborder les principes réglementaires encadrant les concepts de dématérialisation pour s'assurer d'appliquer un mode de preuve juridique sur le long terme. Le cours est illustré de nombreux cas concrets à travers des études de cas et des avis d'un avocat expert.**

### Contenu du stage :

#### Documentation et procédures dématérialisées :

- Lois et directives encadrant la facture dématérialisée.
- Dématérialisation d'autres documents spécifiques.
- Evolutions du cadre juridique européen.
- La valeur juridique reconnue des contrats revêtus de la seule signature électronique : jurisprudence
- Dématérialisation de la fiche de paie : quelle évolution ?
- Le droit de la preuve adapté aux formats dématérialisés.

#### Archives dématérialisées et externalisation :

- Textes réglementaires applicables à l'externalisation des archives courantes et intermédiaires.
- Opportunités et risques pour l'externalisation.

#### Mise en œuvre d'un projet :

- Les réglementations à respecter pour la mise en place d'un SAE.
- Point sur les normes applicables.
- Déploiement d'un système de facturation électronique.
- Rôle du tiers de confiance.
- Etude de cas à travers des grands projets

### Compétences cibles :

- **Se repérer** dans la réglementation particulière encadrant la dématérialisation
- **Repérer** les points sensibles pour son projet

**Source URL:** <https://www.formation-serda.com/dematerialisation/le-droit-de-la-dematerialisation>